

Révision des Textes Fondamentaux de l'OMSA

CONSIDÉRANT

1. Le document 91GS Admin-13 qui présente l'examen externe et indépendant des Textes Fondamentaux de l'OMSA intitulé « Rapport ayant trait à l'analyse et à l'évaluation du cadre juridique et de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation mondiale de la santé animale ». Le document inclut la contribution du Conseil, des organes élus, ainsi que des délégués sélectionnés.
2. Que toute révision des Textes fondamentaux de l'OMSA ne s'appliquera pas rétroactivement.

L'ASSEMBLÉE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL

RECOMMANDE QUE

1. Les Membres de l'OMSA reconnaissent l'importance d'un cadre juridique solide et la nécessité de réviser ses Textes Fondamentaux afin de garantir la capacité de l'organisation à s'acquitter de manière efficace, efficiente et durable de son mandat dans le futur.
2. Les Membres de l'OMSA reconnaissent le « Rapport ayant trait à l'analyse et à l'évaluation du cadre juridique et de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation mondiale de la santé animale », y compris les recommandations, comme base pour la poursuite des travaux de révision des Textes Fondamentaux.

DÉCIDE QUE

1. Le Directeur Général mette en place un groupe dédié à la gouvernance pour poursuivre les travaux de révision des Textes Fondamentaux de l'OMSA.
2. Le directeur Général, en collaboration avec le Conseil, élabore les Termes de Référence pour fournir la structure, la composition et les modalités de travail du groupe dédié. Le groupe sera inclusif vis-à-vis de l'adhésion avec des représentants de chaque région. L'adhésion au groupe sera approuvée par le Conseil.
3. Le Directeur Général assure le financement nécessaire pour les travaux du groupe dédié à partir des budgets et des mécanismes de contribution existants.
4. Suite à la validation de ses résultats par le Conseil le groupe dédié à la gouvernance rend compte à l'Assemblée de la Session Générale de 2025 dans le but de fournir un programme de travail holistique d'activités pluriannuelles et de toutes recommandations initiales (si nécessaire) visant à soutenir les révisions des Textes Fondamentaux.
